



POLITIQUE CONCERNANT LE BULLETIN MUNICIPAL

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité, aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la Municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ ¼ de page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La **date limite de tombée** pour remettre un article **est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions**. Tous les articles reçus subséquentement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Dans la mesure du possible, **le bulletin municipal est publié mensuellement** (sauf en juillet et août où il y a relâche) **à raison de plus ou moins dix (10) éditions annuellement**.
3. Aucune **publicité de nature commerciale** n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La Municipalité se réserve **le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non-conforme à la présente politique**.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
 - Sur disquette, en format « Word ».
 - Sur papier avec texte dactylographié.
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction de la Municipalité de Lac-Etchemin